

# Étude sur l'information relative aux changements climatiques fournie par les sociétés ouvertes canadiennes (2019)



### AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

### Contact

CPA Canada procédera à d'autres échanges avec les principales parties prenantes sur la question des changements climatiques et leurs répercussions sur les sociétés.

L'organisation accorde de l'importance aux points de vue et aux réactions de ses membres. Les commentaires doivent être adressés à :

#### **Rosemary McGuire, CPA, CA**

Directrice, Information financière, Recherche, orientation et soutien

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

[rmcguire@cpacanada.caw](mailto:rmcguire@cpacanada.caw)

Appuyé par le Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.



Ressources naturelles Canada  
Natural Resources Canada

Canada

© 2021 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à [permissions@cpacanada.ca](mailto:permissions@cpacanada.ca).

# Table des matières

<b>Objectif de l'étude</b>	<b>1</b>
<b>Principales constatations</b>	<b>2</b>
Informations fournies	2
Types de documents où les informations sont fournies	4
Progrès accomplis	5
<b>Informations relatives aux changements climatiques fournies par un échantillon de sociétés ouvertes canadiennes – Résultats détaillés</b>	<b>7</b>
Risques et occasions liés aux changements climatiques	7
Gouvernance	14
Stratégie	18
Gestion des risques	23
Mesures et objectifs	29
<b>Recommandations pour améliorer la communication d'informations relatives aux changements climatiques</b>	<b>36</b>
<b>Annexe 1 : Étendue et méthode</b>	<b>38</b>
<b>Annexe 2 : Intérêt croissant pour l'information relative aux changements climatiques</b>	<b>42</b>
<b>Annexe 3 : Glossaire</b>	<b>44</b>

## Objectif de l'étude

Le présent rapport est la suite de l'étude menée en 2016 par CPA Canada et intitulée *État des lieux : Étude sur la communication des informations relatives aux changements climatiques par les sociétés ouvertes canadiennes* (l'« étude de 2016 »)<sup>1</sup>. Depuis cette étude, le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) a publié ses recommandations définitives<sup>2</sup>, et la dynamique en faveur de la communication d'informations relatives aux changements climatiques dans les documents financiers généraux s'est intensifiée (voir l'encadré ci-contre ainsi que l'annexe 2).

De plus, pour donner suite aux demandes des investisseurs souhaitant une meilleure communication des informations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont procédé à l'examen des pratiques en la matière et publié deux avis du personnel (voir l'annexe 2).

Dans l'étude de 2019, nous avons cherché à voir si les informations relatives aux changements climatiques communiquées dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation (les « documents réglementaires ») par 40 sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto concordait avec les recommandations du GIFCC. L'objectif était également de comparer les résultats obtenus à ceux de l'étude de 2016, qui a été menée avant la publication des recommandations du GIFCC. Même si une comparaison directe était impossible en raison de différences de taille d'échantillon et de base de sondage entre les deux études, nous avons dégagé des tendances lorsque c'était possible.

En mai 2020, le gouvernement fédéral a annoncé l'instauration du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) afin d'offrir un financement de transition aux entreprises canadiennes qui sont touchées par la COVID-19 et dont les revenus annuels sont supérieurs à 300 millions de dollars. « [...] les bénéficiaires devront s'engager à publier annuellement des rapports de divulgation de l'information liée au climat, conformément aux exigences du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Cela inclut la façon dont leurs opérations futures appuieront la durabilité environnementale et les objectifs nationaux en matière de climat. »

1 [État des lieux : Étude sur la communication des informations relatives aux changements climatiques par les sociétés ouvertes canadiennes](#) (CPA Canada, 2017).

2 [Rapport définitif : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#) (Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, Conseil de stabilité financière, juin 2017) (en anglais) [Recommandations du GIFCC].



## Principales constatations

Cette section contient les principales constatations de l'étude de 2019, notamment des réflexions sur les informations fournies et sur les endroits où celles-ci ont été présentées, ainsi que la progression globale observée en matière de communication d'informations depuis la publication des recommandations finales du GIFCC.

### Informations fournies

#### **Le volume des informations fournies est en croissance, mais la comparabilité reste difficile**

Presque toutes les sociétés examinées ont fourni des informations conformes aux recommandations du GIFCC; un peu plus du tiers d'entre elles ont présenté des informations dans les quatre catégories établies par le GIFCC dans des documents réglementaires et des déclarations volontaires.

Comparativement à ce qu'a révélé l'étude de 2016, les sociétés communiquent plus d'informations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans les documents qu'elles déposent auprès des autorités de réglementation (les « documents réglementaires»), principalement dans le rapport de gestion, mais la comparabilité demeure difficile. Par exemple, la création du GIFCC a possiblement entraîné une amélioration et une cohérence marquées dans la manière dont les questions liées aux changements climatiques sont communiquées. Toutefois, il n'existe aucune uniformité entre les secteurs et entre les sociétés en ce qui concerne le langage utilisé pour la présentation. L'utilisation de divers termes et libellés complique non seulement l'évaluation des informations à fournir conformément aux recommandations du GIFCC, mais aussi la comparaison de ces dernières avec celles d'autres sociétés.

#### **L'évaluation des risques liés aux changements climatiques peut être limitée**

Dans leurs déclarations réglementaires et volontaires, les sociétés ont souvent indiqué avoir examiné attentivement les risques liés aux changements climatiques, pour conclure ensuite qu'aucun des risques examinés ne présentait une incidence importante. Or, bon nombre de commentateurs et d'experts du marché l'ont reconnu, les questions climatiques comportent un risque important pour les acteurs économiques<sup>3</sup>. Il semble que les sociétés aient encore du mal à comprendre et à intégrer pleinement la probabilité et les répercussions des risques et occasions associés aux changements climatiques dans leurs analyses.

3 [The Global Risks Report 2020](#) (Forum économique mondial, janvier 2020) [Global Risks Report 2020]; Banque du Canada, Revue du système financier - 2019.

### **Les sociétés canadiennes surpassent la moyenne mondiale**

Les sociétés canadiennes examinées ont communiqué des informations appartenant, en moyenne, à 4,5 des 11 sous-catégories du GIFCC, par rapport à une moyenne mondiale de 3,6<sup>4</sup>.

Parmi les sociétés examinées, 98 % ont fourni dans leurs documents réglementaires des informations appartenant à au moins une des quatre catégories d'informations relatives aux changements climatiques recommandées par le GIFCC. La plupart des sociétés ont reconnu l'existence de risques associés aux changements climatiques, mais la nature et l'ampleur des informations fournies varient. Dans les déclarations volontaires, 95 % des sociétés ont fourni des informations appartenant à au moins une des quatre catégories d'informations relatives aux changements climatiques recommandées par le GIFCC, et 32 % ont fourni des informations dans les quatre catégories.

### **Une seule société a fourni des informations dans toutes les catégories et sous-catégories du GIFCC**

Sur les 40 sociétés examinées, une seule société (du secteur des services publics) a communiqué des informations appartenant aux 4 catégories et aux 11 sous-catégories d'informations recommandées par le GIFCC. Trente-trois pour cent des sociétés examinées ont présenté des informations dans les 4 catégories recommandées par le GIFCC, mais pas dans toutes les 11 sous-catégories.

### **Stratégie, mesures et objectifs : les catégories d'informations les plus populaires**

Les catégories d'informations les plus souvent utilisées étaient « Stratégie » en ce qui concerne les documents réglementaires et « Mesures et objectifs » pour les déclarations volontaires. Quatre-vingts pour cent des sociétés examinées ont inclus des informations sur leur stratégie en matière de changements climatiques dans leurs documents réglementaires. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport à l'étude de 2016, selon laquelle seulement 24 % des sociétés avaient inclus des informations stratégiques dans leurs documents réglementaires. Quatre-vingt-huit pour cent des sociétés ont présenté des mesures et des objectifs liés aux changements climatiques dans des déclarations volontaires, alors que 63 % ont communiqué des informations de la même catégorie dans leurs documents réglementaires.

### **Les informations sur la gouvernance laissent à désirer**

Seulement la moitié des sociétés communiquent des informations sur la gouvernance en matière de lutte contre les changements climatiques dans les documents réglementaires. Il s'agit donc de la catégorie d'informations la moins présentée pour ce type de documents, ce qui est particulier étant donné l'accent mis par les ACVM et le GIFCC sur la présentation d'informations concernant la gouvernance.

4 [Rapport d'étape du GIFCC](#) (juin 2019) (en anglais), p. 8.

### **Les informations sur l'analyse de scénarios laissent à désirer**

Seulement deux des sociétés examinées (une société industrielle et une société de services publics) ont inclus dans leurs documents d'information les conclusions de leur analyse de scénarios. Quatre autres sociétés ont indiqué avoir fait une telle analyse, mais n'en ont pas communiqué les résultats.

### **Types de documents où les informations sont fournies**

#### **Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement communiquées dans les déclarations volontaires**

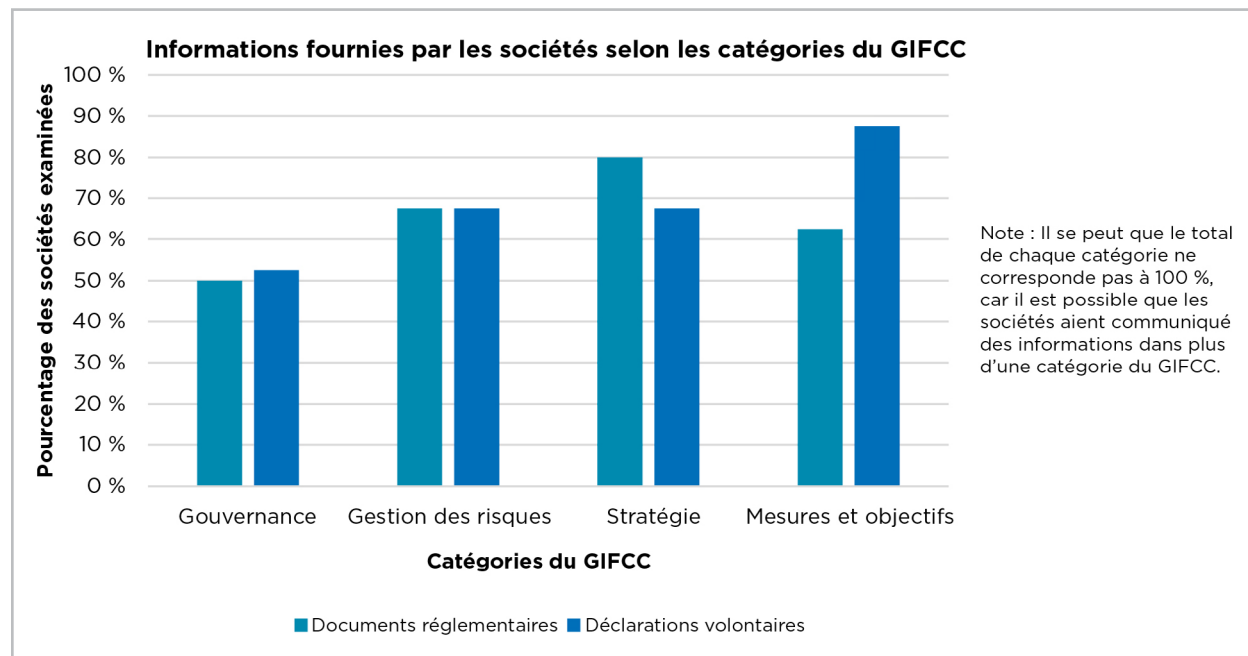
Quinze pour cent des sociétés ont communiqué leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des documents réglementaires, tandis que 80 % des sociétés les ont communiquées dans des déclarations volontaires.

#### **Rapport de gestion : Endroit de prédilection parmi les documents réglementaires**

Le document réglementaire le plus couramment utilisé pour communiquer les informations relatives aux changements climatiques est le rapport de gestion, suivi de la notice annuelle. Dans les déclarations volontaires, seulement 13 sociétés (33 %) ont publié leurs réponses au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP); par ailleurs, ces sociétés figuraient parmi celles présentant les informations volontaires les plus étoffées. Un grand nombre d'informations fournies volontairement figuraient dans des documents autres que le questionnaire du CDP qui traitaient précisément du changement climatique.

Les sociétés n'ont pas toutes fourni des informations sur les changements climatiques dans des déclarations volontaires; par contre, des déclarations volontaires à ce sujet ont été effectuées par des sociétés des huit secteurs représentés dans l'étude de 2019.

FIGURE 1 – APERÇU DES INFORMATIONS FOURNIES, SELON LES CATÉGORIES DU GIFCC



### Informations selon les catégories du GIFCC

La quasi-totalité des sociétés ont communiqué des informations dans au moins une catégorie recommandée par le GIFCC dans leurs documents réglementaires et leurs déclarations volontaires. Si les sociétés choisissaient une seule catégorie recommandée par le GIFCC, il n'y avait par contre aucune cohérence quant à celle choisie. Une société (du secteur industriel) n'a présenté aucune information dans des documents réglementaires et deux sociétés (toutes deux également du secteur industriel) n'ont effectué aucune déclaration volontaire.

### Progrès accomplis

#### Informations réglementaires de 2016 comparativement à 2019

Dans les documents observés, davantage d'informations se rapportaient aux risques physiques pour l'étude de 2019 comparativement à l'étude de 2016. Dans l'étude de 2016, 31 % des sociétés ont présenté des informations sur les risques physiques liés aux changements climatiques dans des documents réglementaires; pour l'étude de 2019, ce pourcentage atteint 58 %.

Cinquante-trois pour cent des entreprises ont fourni des informations sur les mesures qu'elles ont utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'étude de 2016, qui révélait que seulement 28 % des sociétés avaient fourni ces informations.

### Les recommandations du GIFCC sont largement appliquées, mais des lacunes subsistent

Les résultats de l'étude de 2019 indiquent que les recommandations du GIFCC sont largement reconnues et mises en œuvre.

Selon cette étude, on peut observer une amélioration de la communication des informations relatives aux changements climatiques par les sociétés canadiennes, mais il semble que ces informations ne répondent toujours pas aux attentes des investisseurs au chapitre de l'envergure et de la qualité. Il semble subsister un écart entre les besoins d'information des investisseurs et les pratiques actuelles des sociétés en la matière. Vous trouverez ci-après une liste de cinq mesures concrètes que les sociétés peuvent prendre pour améliorer leur communication d'informations relatives aux changements climatiques.

Pour une analyse plus détaillée de ces étapes, se reporter à la conclusion du présent rapport, à la page 36.

#### Cinq mesures concrètes pour améliorer la communication d'informations relatives aux changements climatiques

- 1. Établir une compréhension** du cadre réglementaire et des obligations d'information de votre organisation en ce qui concerne les changements climatiques, notamment en utilisant une terminologie qui reflète l'organisation et qui trouve un écho auprès des principales parties prenantes, y compris les investisseurs.
- 2. Établir un leadership** en matière d'informations liées aux changements climatiques au sein de l'entreprise afin d'accroître les connaissances au sujet des changements climatiques, d'obtenir l'adhésion des hauts dirigeants et de renforcer le rôle du conseil d'administration.
- 3. Réaliser une évaluation** pour connaître les possibilités et risques financiers significatifs associés aux changements climatiques et pour prendre conscience de leur caractère évolutif.
- 4. Élaborer une démarche** relative aux informations liées aux changements climatiques qui est uniforme et bien documentée, puis qui comprend une reddition de comptes.
- 5. Continuer de communiquer** avec les pairs, les investisseurs et les autres parties prenantes au sujet des meilleures pratiques concernant la présentation de l'information liée aux changements climatiques.



## Informations relatives aux changements climatiques fournies par un échantillon de sociétés ouvertes canadiennes – Résultats détaillés

Le présent rapport est divisé en sections en fonction des catégories d'informations énoncées dans les recommandations du GIFCC. Une section complète est également consacrée aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. Les constatations se classent selon les grandes catégories suivantes :

1. Risques et occasions liés aux changements climatiques
2. Gouvernance
3. Stratégie
4. Gestion des risques
5. Mesures et objectifs

Les exemples contenus dans les encadrés et les tableaux sont donnés simplement à titre d'exemple; leur inclusion dans le présent rapport ne signifie pas qu'ils constituent une pratique exemplaire en matière de communication de l'information. Tous les exemples ont été modifiés afin de préserver l'anonymat.

### Risques et occasions liés aux changements climatiques

Les risques liés aux changements climatiques qui sont les plus fréquemment communiqués sont ceux associés aux politiques publiques ainsi que les risques physiques. Au total, 70 % des sociétés ont communiqué des informations sur les risques associés aux politiques tandis que 58 % ont communiqué des informations sur les risques physiques.

Le tableau 1 présente les observations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans les documents réglementaires des sociétés ayant participé à l'étude de 2019.

**TABLEAU 1 - CONSTATATIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES****Risques**

Informations à fournir selon les recommandations du GIFCC : les risques les plus couramment présentés	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<b>1. Transition : Risque associé aux politiques</b>	<b>70 %</b> des sociétés ont présenté des informations sur les risques liés aux politiques.
<b>2. Risques physiques</b>	<p><b>58 %</b> des sociétés ont présenté des informations sur les risques physiques.</p> <p><b>48 %</b> ont présenté les risques physiques chroniques.</p> <p><b>45 %</b> ont présenté les risques physiques aigus<sup>5</sup>.</p>

**Occasions**

Informations à fournir selon les recommandations du GIFCC : les occasions les plus couramment présentées	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<b>1. Produits et services</b>	<b>33 %</b> des sociétés ont présenté des informations sur les occasions relatives aux produits et services.
<b>2. Écoefficacité</b>	<b>28 %</b> des sociétés ont présenté des informations sur les occasions relatives à l'écoefficacité.
<b>3. Sources d'énergie</b>	<b>25 %</b> des sociétés ont présenté des informations sur les occasions relatives aux sources d'énergie.

5 Selon les définitions fournies à la page 5 des recommandations du GIFCC (en anglais), les risques physiques chroniques se rattachent aux changements à long terme des cycles météorologiques (p. ex., une hausse durable des températures) qui pourraient provoquer une augmentation du niveau de la mer ou des vagues de chaleur chroniques. Les risques physiques aigus, quant à eux, se rattachent aux phénomènes météorologiques extrêmes – cyclones, tornades, inondations – dont la gravité s'accroît.

### **Informations accrues sur les risques liés aux changements climatiques, notamment les risques physiques et les occasions, présentées dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires**

Les sociétés de presque tous les secteurs ont présenté les risques physiques aigus et chroniques dans les documents réglementaires; ces types de risques sont ceux les plus couramment présentés dans les déclarations volontaires. Au total, 58 % des sociétés ont fait part des risques physiques dans leurs documents réglementaires, ce qui constitue une amélioration considérable par rapport aux constatations de l'étude de 2016<sup>6</sup>, selon laquelle 31 % des sociétés avaient abordé le sujet dans ce même type de documents. Cette amélioration pourrait refléter la compréhension croissante, par le secteur privé, des répercussions climatiques physiques et de la nécessité de s'adapter aux changements climatiques. Même les secteurs d'activité qui n'étaient pas nécessairement considérés comme étant directement exposés aux risques physiques (p. ex., le secteur des services financiers<sup>7</sup>) ont présenté des risques physiques pertinents.

Même s'il ne s'agit pas d'une catégorie définie par le GIFCC, cette catégorie n'en est pas moins un élément essentiel d'information continue qui traduit une meilleure prise en compte des risques et occasions liés aux changements climatiques et des suites à y donner.

### **Informations axées sur les politiques et les risques physiques dans les documents réglementaires**

Dans les documents réglementaires, le risque le plus couramment présenté était le risque associé aux politiques, lequel était présenté quasiment deux fois plus souvent que tout autre risque lié à la transition<sup>8</sup>. Cependant, le fait de reconnaître le risque associé aux politiques dans les documents réglementaires ne se traduisait pas toujours par de réelles pratiques commerciales. Les informations sur les politiques ont tendance à être génériques et à contenir peu d'informations propres à l'entreprise (p. ex., une brève déclaration indiquant que la tarification du carbone peut avoir une incidence sur le secteur de l'entreprise qui présente l'information).

En outre, il y a eu de nombreux cas où une société a reconnu l'existence d'un risque associé aux politiques sans fournir de précisions à ce sujet ou sans discuter de la gestion de ce risque parce qu'il était impossible de prévoir l'incidence du risque.

6 Étude de 2016, p. 32-33. Il convient de noter que l'étude de 2016 ne faisait pas la distinction entre risques physiques aigus et risques physiques chroniques.

7 Le secteur des services financiers exclut les compagnies d'assurances, dont l'exposition aux risques physiques est bien connue. Voir : [Climate Change is Forcing the Insurance Industry to Recalculate](#) (Wall Street Journal, 2 octobre 2018); [Les conditions météorologiques extrêmes ont causé pour 1,9 milliard \\$ de dommages assurés en 2018](#) (Bureau d'assurance du Canada, 16 janvier 2019).

8 Remarque : Ces résultats peuvent cependant avoir été faussés étant donné que le secteur de l'énergie présentait principalement des informations sur le risque associé aux politiques et que les entreprises du secteur de l'énergie prédominaient dans l'étude de 2019.

Les risques liés à la réglementation auxquels la société est exposée comprennent, entre autres, les interactions incertaines ou défavorables avec les gouvernements, les politiques énergétiques incertaines, les politiques climatiques incertaines, les politiques incertaines sur l'environnement et la sécurité...

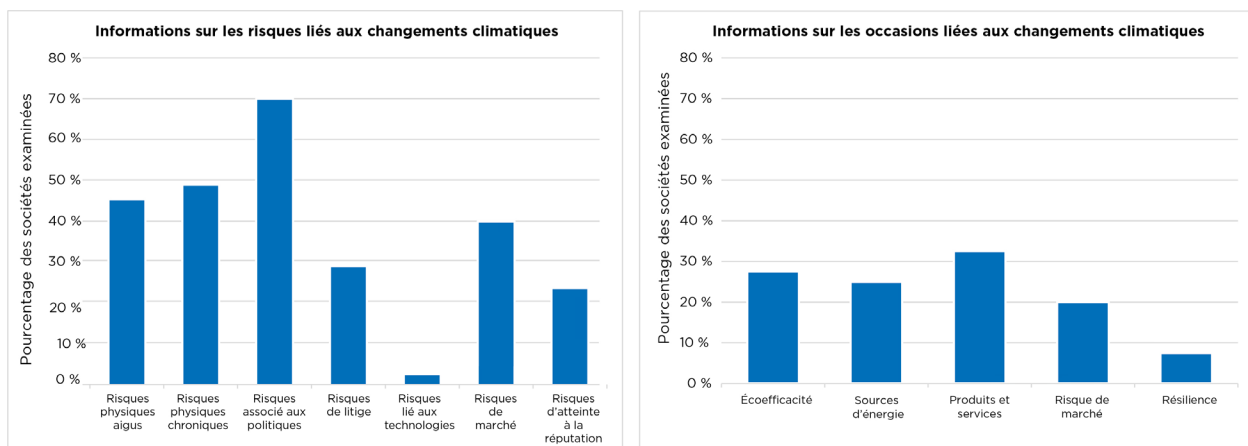
(informations fournies dans la notice annuelle d'une société du secteur de l'énergie)

Quant aux autres risques liés à la transition, seulement 23 % des sociétés ont présenté des informations sur le risque d'atteinte à la réputation dans leurs documents réglementaires. Deux tiers de ces entreprises sont issus des secteurs de l'énergie et des matières premières. Presque aucune information sur le risque technologique n'a été trouvée dans les documents réglementaires.

Après le risque associé aux politiques, les risques physiques aigus et chroniques sont ceux qui ont été le plus couramment présentés. Dans les secteurs de l'énergie et des services de télécommunication, les sociétés traitent fréquemment, entre autres, du risque que les infrastructures soient endommagées en raison de phénomènes météorologiques extrêmes. Quant aux sociétés du secteur des services financiers, elles présentent souvent des informations sur les risques comme l'augmentation des taux de prime d'assurance habitation et l'incertitude entourant la durabilité des biens immobiliers pris en garantie.

Trente-cinq pour cent des sociétés ont présenté des informations sur les risques physiques aigus et chroniques dans leurs documents réglementaires.

**FIGURE 2 - INFORMATIONS SUR LES RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉSENTÉES DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES**



### **Les sociétés ont commencé à fournir des informations sur les occasions d'affaires liées aux changements climatiques, principalement dans les déclarations volontaires**

Les sociétés abordent de plus en plus les occasions d'affaires découlant des changements climatiques lorsqu'elles présentent leurs informations. Les sociétés de tous les secteurs, à l'exception du secteur des services financiers, ont présenté des informations sur des occasions relatives aux sources d'énergie dans leurs documents réglementaires. Les rapports de sociétés de plusieurs secteurs sur les occasions relatives aux produits et services ont fait de ces occasions les plus couramment présentées dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires (33 % des sociétés ont présenté ces informations dans des documents réglementaires et 73 %, dans des déclarations volontaires). La vaste reconnaissance des diverses occasions liées aux changements climatiques dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires pourrait indiquer que les entreprises commencent à déceler le potentiel de prospérité d'une économie sobre en carbone.

Dans les déclarations volontaires, la forte concentration d'informations sur les occasions relatives aux sources d'énergie, en particulier dans le secteur de l'énergie, en fait l'occasion d'affaires la plus couramment présentée.

Quant aux occasions relatives à la résilience, elles figurent parmi les informations les moins souvent présentées dans les déclarations volontaires et les documents réglementaires. Les déclarations volontaires contenaient davantage d'informations sur les occasions relatives à la résilience que les documents réglementaires. L'absence d'informations sur les occasions relatives à la résilience pourrait indiquer que les industries sont encore aux prises avec la gestion des risques liés aux changements climatiques.

## **Risques**

### **Risques physiques aigus**

Nos activités sont soumises à des événements naturels ou d'origine humaine défavorables tels que des feux de forêt, des inondations, des ouragans et autres conditions météorologiques extrêmes, des changements climatiques, des maladies du bois et des infestations d'insectes, y compris celles qui peuvent être associées à des conditions climatiques plus chaudes, ainsi qu'à des activités sismiques. Au cours des dernières années, l'évolution des situations météorologiques et des conditions climatiques d'origine naturelle ou humaine a amplifié l'imprévisibilité et la fréquence des événements naturels tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, les ouragans, les inondations, les feux de forêt, les tempêtes de grêle, de neige ou de verglas, ainsi que la propagation des maladies et des infestations d'insectes.



**Risques physiques chroniques**

De plus, les risques physiques associés aux changements climatiques peuvent également avoir un effet défavorable sur certaines des activités de X. Ces changements pourraient par exemple prendre la forme de phénomènes météorologiques extrêmes, de pénuries de ressources, de variations dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, de pénuries d'eau, de variations du niveau de la mer et de changements de température.

**Risque associé aux politiques**

Pour lutter contre le changement climatique, les gouvernements fédéral et provinciaux envisagent de mettre en œuvre ou mettent en œuvre des objectifs de diminution des émissions de dioxyde de carbone et des mécanismes financiers de réduction des émissions de dioxyde de carbone, comme des taxes sur le carbone, un système de tarification du carbone et un système de plafonnement et d'échange de quotas et de crédits d'émission. Puisque chaque territoire est régi par des politiques différentes en matière de lutte contre les changements climatiques, la Société pourrait être tenue d'effectuer des changements opérationnels ou de payer des coûts considérables afin de se conformer aux diverses politiques.

**Risque de litige**

Il existe aussi un risque que la société X puisse être l'objet de poursuites intentées par des tiers relativement aux changements climatiques, y compris des litiges relatifs aux émissions de GES, à la production, la vente ou la promotion de combustibles fossiles et de produits pétroliers, ou à la présentation d'informations.

**Risque lié aux technologies**

Nos activités sont exposées à des risques physiques liés aux changements climatiques, par exemple les répercussions de la fréquence et de la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes et de la hausse des températures mondiales, ainsi qu'à des risques liés à la transition en matière de changements climatiques, comme l'incidence des changements de politique ou de la mise en œuvre de technologies à faibles émissions.

**Risque de marché**

À mesure que le monde effectue une transition vers une économie sobre en carbone, on accorde de plus en plus d'importance aux technologies à faible intensité de carbone afin de remplacer celles à forte intensité carbonique. Des changements dans la réglementation ou la taxation du carbone pourraient faire baisser la demande pour notre produit de bitume fluidifié.

**Risque d'atteinte à la réputation**

Les facteurs externes tels que les attentes des parties prenantes en matière de performance environnementale, les contraintes en matière de ressources, l'incidence des changements climatiques et les coûts de l'adaptation sont également des sources potentielles de risque environnemental. Ces risques peuvent aussi toucher nos clients et nos fournisseurs, ce qui pourrait entraîner des répercussions défavorables sur nos activités et notre rendement.

## Occasions

### Écoefficacité

Deuxièmement, la direction continue à miser sur la réduction de ses coûts d'exploitation en pourcentage du total de ses produits. X investit dans diverses mesures respectueuses de l'environnement et mesures d'économie d'énergie, notamment dans des chaudières et des systèmes d'éclairage écoénergétiques. En outre, elle évalue tous les programmes d'achat d'énergie afin de diminuer ou de stabiliser l'ensemble des coûts énergétiques nets.

### Sources d'énergie

Au cours de l'exercice, nous avons commencé à utiliser le gaz naturel en co-combustion. La combustion du gaz naturel produit moins d'émissions de GES que celle du charbon, ce qui réduit nos coûts de conformité liés aux GES. L'incidence combinée de la faiblesse des prix du gaz X et des coûts de conformité liés aux GES a rendu cette solution économiquement viable pour les centrales pendant une grande partie de l'exercice.

### Produits et services

Alors que de plus en plus de Canadiens recherchent des produits écologiques, il est important pour X de continuer à proposer des produits novateurs et respectueux de l'environnement à ses clients et de permettre à ceux-ci de prendre des décisions d'achat éclairées en tenant compte de l'environnement. Outre plus de 850 produits à faible consommation d'énergie dans nos magasins, nous comptons 21 emplacements dotés de stations de recharge pour véhicules électriques, et d'autres sont à venir, afin de donner aux Canadiens davantage d'occasions de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone et de veiller à répondre aux besoins de tous les conducteurs canadiens.

### Risque de marché

La transition mondiale vers une économie plus verte – production d'énergie renouvelable, électrification croissante et révolution de la mobilité – dépendra également d'un éventail de produits miniers, étant donné que, par exemple, les véhicules à émission zéro nécessitent en moyenne quatre fois plus de cuivre que les véhicules classiques, alors que pour les systèmes d'énergie renouvelable, cela peut aller jusqu'à 12 fois plus de cuivre que les systèmes traditionnels.

### Résilience

Les autres projets d'investissement portent entre autres sur le développement d'une capacité supplémentaire de transport réglementé ainsi que sur les projets de stockage d'énergie et de transport établis par contrat avec X, puis sur les énergies renouvelables, les projets de stockage d'énergie, la modernisation du réseau et la résilience des infrastructures.

## Gouvernance

Près de 50 % des sociétés, principalement issues des secteurs des services financiers et de l'énergie, ont communiqué des informations concernant la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration. Selon les résultats de l'étude de 2016, c'était plutôt 27 % des sociétés qui avaient indiqué que la responsabilité de la surveillance des risques liés aux changements climatiques incombait au conseil d'administration ou à ses sous-comités. Le tableau 2 présente les constatations de cette étude concernant les informations sur la gouvernance présentées dans les documents réglementaires.

**TABLEAU 2 - CONSTATATIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LA GOUVERNANCE SELON LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC**

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>1. Surveillance qu'exerce le conseil d'administration - Risques et occasions liés aux changements climatiques</b></p>	<p><b>48 %</b> des sociétés ont décrit la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus permettant au conseil d'administration ou à ses comités d'être informés des enjeux liés aux changements climatiques, et la fréquence à laquelle ils en sont informés (40 %).</li> <li>• La prise en considération des enjeux liés aux changements climatiques par le conseil d'administration ou ses comités dans l'examen et l'orientation des activités stratégiques et opérationnelles de l'organisation (33 %).</li> <li>• Le suivi et la supervision, par le conseil d'administration, des progrès de l'organisation par rapport à ses buts et objectifs de lutte contre les changements climatiques (10 %).</li> </ul>

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>2. Responsabilité de la direction</b>  <b>- Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques</b></p>	<p><b>35 %</b> des sociétés ont décrit le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La question de savoir si les enjeux liés aux changements climatiques ont été confiés à des personnes ou des comités qui sont du niveau de la direction (28 %).</li> <li>• La description de la structure organisationnelle dans son ensemble (5 %).</li> <li>• Les processus permettant à la direction d'être informée des enjeux liés aux changements climatiques (8 %).</li> <li>• La surveillance des enjeux liés aux changements climatiques exercée par la direction (8 %).</li> </ul>

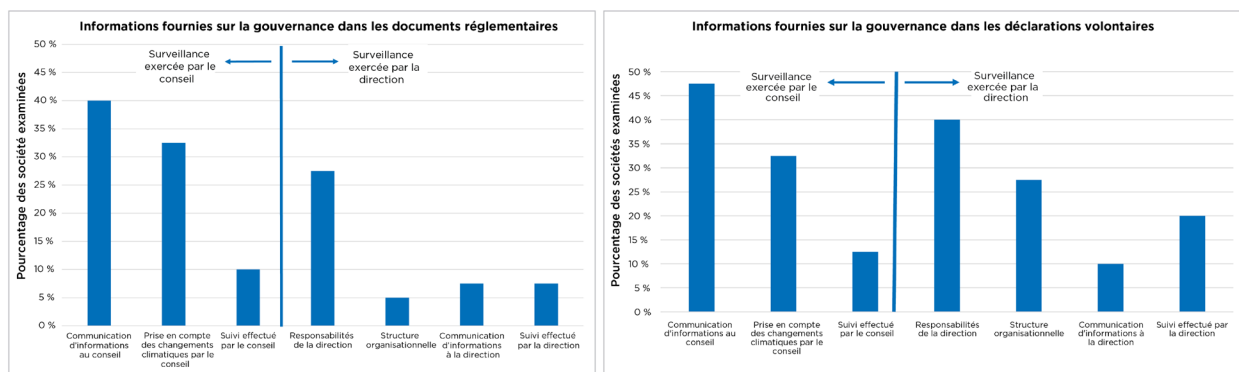
**La communication d'informations concernant la surveillance de la gouvernance qu'exerce le conseil d'administration s'améliore, mais celle sur les informations concernant la surveillance qu'exerce la direction laisse à désirer**

Les tendances de communication des informations concernant la surveillance de la gouvernance sont semblables dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires. Au total, 30 % des sociétés de tous les secteurs ont fourni des détails sur la gouvernance propres à leur entreprise dans leurs documents réglementaires. Vingt pour cent des sociétés ont présenté des informations standard. Dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires, les informations concernant la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration ont été présentées plus souvent que celles concernant le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Quarante-huit pour cent des sociétés (provenant essentiellement des secteurs des services financiers et de l'énergie) ont communiqué, dans leurs documents réglementaires, des informations concernant la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques exercée par le conseil d'administration. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux résultats de l'étude de 2016, selon laquelle 27 % des sociétés avaient indiqué que la responsabilité de la surveillance des risques liés aux changements climatiques incombait au conseil d'administration ou à ses sous-comités<sup>9</sup>.

9 Étude de 2016, p. 27-28.

Les sociétés ont présenté des informations concernant les rôles précis ou la surveillance de la direction relativement aux questions de changements climatiques tant dans les documents réglementaires que dans les déclarations volontaires. Par contre, la structure organisationnelle, les processus de gestion et les processus de surveillance des questions liées aux changements climatiques sont des sujets largement abordés dans les déclarations volontaires. Cela pourrait indiquer que les structures de gestion entourant les questions de changements climatiques sont encore en développement ou qu'elles peuvent dépendre fortement de la structure sous-jacente de l'entreprise.

**FIGURE 3 – INFORMATIONS FOURNIES SUR LA GOUVERNANCE DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES OU LES DÉCLARATIONS VOLONTAIRES**



### Exemples d'informations propres à l'entreprise qui présentent des détails sur la gouvernance

#### Exemples tirés de documents réglementaires

- Le comité sur l'environnement et la responsabilité sociale (ERS), qui est présidé par le président et chef de la direction, est formé de chacun des chefs de l'exploitation régionaux, des directeurs généraux des mines et des responsables de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la fermeture, ainsi que du directeur du développement durable du groupe et d'un conseiller indépendant en développement durable. Le comité ERS se réunit chaque trimestre pour examiner le rendement de la société en matière de développement durable et la conformité aux politiques connexes, ainsi que pour déceler les préoccupations et repérer les occasions liées aux activités de la société à un stade précoce. Tous les trimestres, le président et chef de la direction examine les rapports du comité ERS avec le comité de gouvernance et des candidatures, dans le cadre du mandat du comité qui consiste à superviser les programmes, politiques et performances de X en matière d'environnement, de sécurité, de santé, de responsabilité sociale de l'entreprise et de droits de la personne.
- Le comité de gouvernance, de sécurité et de développement durable (GSDD) prend un certain nombre de mesures, dont les suivantes, en matière de surveillance et pour s'assurer que la société réalise une performance solide et stable en matière



d'environnement, de santé et de sécurité : i) consulter régulièrement les rapports de la direction concernant la conformité environnementale, les tendances environnementales et les réponses de X à ces questions; ii) consulter les rapports et les informations sur les initiatives de la direction concernant les changements dans la législation en matière de lutte contre les changements climatiques, sur les projets de nouvelles politiques et autres mesures provisoires, ainsi que sur les effets potentiels de ces mesures sur nos activités; iii) évaluer les répercussions de la mise en œuvre des politiques liées aux gaz à effet de serre (GES) et des autres mesures législatives sur les activités de la société.

### **Exemple tiré de déclarations volontaires**

- Chaque année, au moins une réunion du comité d'audit porte sur la performance environnementale, y compris les risques liés aux changements climatiques, le rendement relatif à la consommation d'énergie et aux émissions de GES, et les résultats des mesures d'économie d'énergie. Chaque année, le président du comité d'audit présente un rapport au conseil d'administration sur la performance environnementale, y compris sur les questions liées aux changements climatiques.

### ***Tendances et exemples en matière d'informations génériques sur la gouvernance***

- Les sociétés ont énuméré les comités/équipes responsables de la gestion et de la communication des risques liés aux changements climatiques, mais ont omis d'inclure les calendriers (c'est-à-dire le nombre de fois par année que le comité se réunit pour en discuter).
- Elles ont mentionné que certains comités/équipes exerçaient un rôle de surveillance à l'égard des questions environnementales (y compris celles liées aux changements climatiques), mais n'ont pas précisé comment les questions liées aux changements climatiques étaient précisément abordées dans un contexte environnemental plus vaste.
- Les sociétés n'ont pas traité des répercussions des changements climatiques à court, moyen et long terme, et cette constatation s'applique aussi, en général, aux informations plus détaillées.
- Dans un exemple particulièrement éloquent, une société a mentionné que le conseil d'administration supervise une culture interne efficace de contrôle des risques, y compris les risques liés aux changements climatiques, et qu'il exécute son mandat par l'intermédiaire de comités comme le comité des risques et le comité de gouvernance d'entreprise. La société n'a pas présenté de détails sur la manière dont les changements climatiques sont pris en considération dans la culture de contrôle des risques.
- Dans un autre exemple, une entreprise a indiqué que son conseil d'administration avait assisté à une présentation de consultants externes qui portait sur l'Accord de Paris et sur ce que l'adhésion à cet accord pourrait signifier pour l'entreprise et son secteur en Amérique du Nord. Cependant, l'entreprise n'a présenté aucune information sur les mesures découlant de ce rapport.

## Stratégie

Plus des trois quarts des sociétés examinées (80 %) ont fourni des informations concernant leur stratégie en matière de changements climatiques (par exemple, la mise en place de mécanismes internes de tarification du carbone ou la transition vers des sources d'énergie renouvelable). Le tableau 3 présente les constatations de cette étude concernant les informations sur la stratégie communiquées dans les documents réglementaires.

**TABLEAU 3 - CONSTATATIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LA STRATÉGIE SELON LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC**

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>1. Horizons temporels – Risques et occasions liés aux changements climatiques pour divers horizons temporels</b></p>	<p><b>35 %</b> des sociétés ont décrit les risques et les occasions à court, moyen et long terme qu'elles ont recensés relativement aux changements climatiques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition de l'horizon approprié : court, moyen et long terme (8 %).</li> <li>• La description des enjeux pour chaque horizon temporel (18 %).</li> <li>• La description du processus de détermination des risques et des occasions qui pourraient avoir une incidence financière significative sur la société (15 %).</li> </ul>
<p><b>2. Incidence – Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation</b></p>	<p><b>80 %</b> ont décrit l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur elles, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incidence sur les activités et la stratégie (73 %).</li> <li>• Les modalités de prise en compte de ces enjeux dans le processus de planification financière, l'horizon ou les horizons de temps considérés, la priorité accordée aux enjeux en question et leur incidence sur les produits et charges d'exploitation, les dépenses en immobilisations et l'affectation des capitaux, les acquisitions ou les désinvestissements et l'accès au financement (8 %).</li> <li>• L'incidence des interdépendances entre les facteurs sur la capacité de la société à créer de la valeur au fil du temps (8 %).</li> <li>• L'incidence sur la planification financière (35 %).</li> <li>• Les scénarios climatiques utilisés, le cas échéant (10 %).</li> </ul>

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<b>3. Scénarios climatiques - Résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios</b>	<p><b>5 %</b> ont décrit la résilience de leur stratégie, compte tenu de différents scénarios climatiques (y compris un scénario de hausse d'un maximum de 2 °C de la température), en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats probables de l'exécution de la stratégie de l'organisation dans divers scénarios climatiques (p. ex., les effets potentiels selon différents scénarios) (5 %).</li> <li>• Les changements qui pourraient être apportés en conséquence à la stratégie et à la planification financière afin d'atténuer les risques et de tirer parti des occasions liées aux changements climatiques (3 %).</li> </ul>

**Dans les documents réglementaires, la plupart des sociétés ont présenté des informations concernant les risques et occasions liés aux changements climatiques ainsi que les répercussions de ceux-ci sur leur entreprise et leur planification financière**

Une grande majorité de sociétés ont présenté des informations sur leurs stratégies en matière de changements climatiques. L'information présentée la plus fréquemment dans la catégorie de la stratégie concernait les effets des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur l'entreprise, sa stratégie et sa planification financière. Les grandes entreprises canadiennes commencent à reconnaître les répercussions des changements climatiques. Dans les déclarations volontaires et les documents réglementaires, deux fois plus d'entreprises ont abordé l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur leurs activités, leur stratégie et leur planification financière (80 % dans les documents réglementaires et 68 % dans les déclarations volontaires), soit en ce qui concerne les risques et occasions liés aux changements climatiques qui ont été décelés par l'organisation sur plusieurs périodes (35 % dans les documents réglementaires et 38 % dans les déclarations volontaires), soit en ce qui concerne la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat (5 % dans les documents réglementaires et 15 % dans les déclarations volontaires).

Parmi les huit secteurs examinés, toutes les entreprises du secteur des services publics ont présenté des informations sur la stratégie dans leurs documents réglementaires. Toutefois, ces informations n'étaient pas suffisantes pour que les utilisateurs comprennent comment

ces stratégies sont mises en œuvre. Cela peut suggérer que ces stratégies liées aux changements climatiques en sont toujours aux premières étapes de leur développement ou qu'elles ne sont pas encore être pleinement intégrées dans les stratégies d'entreprise et dans les outils de gestion des risques existants.

Les conclusions de notre analyse nous ont également permis de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans nos activités. À l'extérieur de l'entreprise, nous misons sur les énergies renouvelables et sur la réduction de l'ensemble des besoins énergétiques de nos projets. Nous avons évalué la manière de mieux lier nos différents services de conception dans les domaines de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, de l'hydroélectricité, des systèmes de stockage sur batteries et de la cogénération. Nous avons examiné les tendances en financement de projets d'énergie renouvelable et le rôle que nous pourrions y jouer.

(informations fournies dans le questionnaire du CDP d'une société du secteur industriel)

### **Un nombre limité de sociétés ont présenté des détails sur leurs divers scénarios climatiques**

Seulement deux sociétés (une société industrielle et une société de services publics) ont présenté les conclusions de leur analyse de scénarios en matière de changements climatiques. Quatre autres sociétés, soit 15 % des sociétés au total, ont indiqué avoir fait une telle analyse, mais n'en ont pas communiqué les résultats en vue d'une interprétation ou d'une analyse.

Trois entreprises (une dans chaque secteur suivant : matières premières, services de télécommunication et services financiers) ont indiqué dans leurs documents réglementaires avoir effectué une analyse de scénarios. Dans les déclarations volontaires, trois entreprises (une dans chaque secteur suivant : énergie, matières premières et services financiers) ont également indiqué avoir effectué une analyse de scénarios.

### **Les informations demeurent limitées en ce qui concerne la manière dont les questions liées aux changements climatiques ont été intégrées dans la planification et les stratégies des entreprises**

Bien que les sociétés aient présenté les répercussions climatiques, elles n'ont pas nécessairement révélé la manière dont les questions liées aux changements climatiques sont intégrées dans leur planification et leurs processus stratégiques. Tant dans les documents réglementaires que les déclarations volontaires, de nombreuses informations ont été fournies concernant l'incidence des risques et occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise (80 % des entreprises les ont fournies dans les documents réglementaires et 68 %, dans les déclarations volontaires). Dans les documents réglementaires, cependant, moins de

10 % des sociétés ont indiqué comment les répercussions climatiques étaient prises en considération dans les processus de planification financière; deux fois plus de sociétés (20 %) ont communiqué ce fait dans les déclarations volontaires.

Selon l'étude de 2019, les informations sur l'intégration des questions climatiques dans la planification et les processus stratégiques des entreprises apparaissaient plus fréquemment dans les déclarations volontaires des sociétés des secteurs suivants : énergie, services financiers, industriel et services publics. L'absence d'informations à ce sujet dans les documents réglementaires pourrait indiquer que ces processus n'ont pas encore atteint la maturité requise pour être abordés dans les documents courants.

### ***Exemples d'informations propres à l'entreprise qui présentent des détails sur la stratégie***

#### **Exemples tirés de documents réglementaires**

- Les répercussions physiques potentielles des changements climatiques sur nos activités sont hautement incertaines; elles pourraient être uniques aux circonstances géographiques des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités et pourraient prendre la forme de variations dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, de pénuries d'eau, de variations des niveaux d'eau et de changements de température. Ces facteurs pourraient influencer sur nos décisions de construire de nouvelles installations ou d'entretenir nos installations existantes dans les régions les plus exposées aux risques climatiques physiques. Nous pourrions également être confrontés à des risques financiers indirects attribuables à la chaîne d'approvisionnement, puis les perturbations dans les processus découlant des changements climatiques physiques pourraient entraîner une modification des prix de nos produits et des ressources nécessaires à leur production.
- Les changements climatiques pourraient avoir des effets défavorables sur nos activités ou sur la demande pour nos produits. Les changements climatiques pourraient, entre autres, causer ou entraîner une augmentation du niveau de la mer, une variation des précipitations, une variation des niveaux d'eau douce, une hausse du nombre des événements météorologiques extrêmes, la fonte du pergélisol dans l'Arctique et des pénuries de ressources. Bien que nos activités soient effectuées bien au-dessus du niveau de la mer, une augmentation du niveau de la mer pourrait affecter nos installations de transport et de navigation maritimes. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont susceptibles de perturber les activités effectuées au site X et d'avoir des répercussions sur nos infrastructures de transport, par exemple sur la durée de notre saison de navigation au site X. Les changements climatiques pourraient également entraîner une pénurie de certains consommables et autres produits nécessaires à la poursuite de nos activités, et toute pénurie de ce genre pourrait influencer sur notre capacité de production. Le site X est situé dans l'Arctique et pourrait subir d'importants contrecoups advenant la fonte du pergélisol.



- Les changements climatiques pourraient avoir une incidence semblable sur nos clients, ce qui réduirait la demande pour nos produits. De plus, les mesures prises par les gouvernements pour faire face aux changements climatiques et aux pressions de la société en faveur d'une économie sobre en carbone pourraient faire diminuer la demande pour nos produits. Les changements climatiques pourraient entraîner une réglementation accrue pour nos activités ou celles de nos clients, ou bien restreindre le développement de nos projets, ce qui hausserait les coûts ou limiterait la production.
- Les préoccupations relatives aux changements climatiques pourraient entraîner d'autres modifications des régimes juridiques et réglementaires, ainsi que le développement technologique de solutions de rechange à certains de nos produits, comme X. Bien que nous tentions de prévoir les coûts potentiels liés aux changements climatiques afin d'atténuer les risques physiques connexes et que nous collaborions avec les gouvernements pour influencer sur les exigences réglementaires liées à la lutte contre les changements climatiques, rien ne garantit que ces efforts seront efficaces ou que les changements climatiques ou les mesures gouvernementales connexes n'auront aucune incidence négative sur nos activités et, par conséquent, sur notre rentabilité.

#### **Exemples tirés de déclarations volontaires**

- Notre approche comprend la quantification des risques et des occasions liés aux changements climatiques en vue de tirer parti des produits et services de X pour entraîner une réduction des émissions de dioxyde de carbone. Cela implique de cerner les effets potentiels des phénomènes météorologiques extrêmes sur nos activités avec l'aide de notre équipe de continuité de l'exploitation, qui évalue les menaces, les vulnérabilités et les répercussions sur nos activités, puis qui élabore des plans d'atténuation des risques. Nous surveillons le développement des lois, politiques et réglementations actuelles et futures liées aux changements climatiques qui pourraient toucher nos activités, et, deux fois par année, nous communiquons nos conclusions à notre comité interne de santé, protection, sécurité, environnement et conformité.

#### ***Tendances et exemples en matière d'informations génériques sur la stratégie***

- Les sociétés ont mentionné les politiques et la réglementation liées aux changements climatiques qui pourraient perturber leurs activités, comme les taxes sur le carbone, et ont également fourni des détails concernant les répercussions de ces politiques et cette réglementation sur l'entreprise.
- Les entreprises ont reconnu que les changements climatiques peuvent constituer des facteurs qui intensifient d'autres risques, notamment les risques financiers et juridiques ainsi que le risque d'atteinte à la réputation. Ces entreprises ont aussi déclaré qu'elles prenaient des mesures pour mieux comprendre les risques liés aux changements climatiques et y répondre, mais n'ont fourni aucune précision sur ce que ces mesures impliquent.

- Elles ont indiqué que les répercussions des changements climatiques pourraient avoir un effet défavorable sur leurs finances et leurs activités, mais, comme les changements climatiques sont imprévisibles, aucune conclusion ou projection ne peut être formulée ni aucune leçon réelle ne peut être tirée en ce qui les concerne.
- Les sociétés ont reconnu que le risque environnemental, y compris les changements climatiques, pourrait entraîner des pertes de valeur liées à la stratégie, aux finances, à l'exploitation ou à la réputation, et ont déclaré que la gestion des risques environnementaux est une priorité à l'échelle de l'entreprise.
- Les sociétés ont conclu que les changements climatiques présentent à la fois des occasions et des défis pour l'industrie; elles ont aussi indiqué qu'elles cherchent à profiter des occasions liées aux changements climatiques et à atténuer les risques pour leurs propriétés grâce à des innovations et à des moyens qu'elles n'ont pas précisés.

### **Gestion des risques**

Environ la moitié des sociétés ayant participé à l'étude de 2019 ont communiqué des informations sur leurs processus d'identification ou de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques. Elles ont toutefois été moins nombreuses à traiter de l'intégration de ces risques et occasions dans leur cadre général de gestion des risques.

Le tableau 4 présente les constatations de cette étude concernant les informations sur la gestion des risques dans les documents réglementaires.

**TABLEAU 4 - CONSTATATIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LA GESTION DES RISQUES SELON LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC**

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>1. Identification – Processus mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques</b></p>	<p><b>50 %</b> des sociétés ont décrit les processus qu'elles ont mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (43 %).</li> <li>• La manière dont elles déterminent l'importance des risques liés aux changements climatiques par rapport aux autres risques (10 %).</li> <li>• La prise en considération des facteurs et des évolutions tant actuels qu'émergents en matière de changements climatiques (10 %).</li> <li>• Les processus en place pour évaluer l'ampleur et l'étendue potentielles des risques liés aux changements climatiques (3 %).</li> <li>• Des renvois à une classification des risques existante ou la définition des appellations employées pour désigner les risques (18 %).</li> </ul>
<p><b>2. Gestion – Processus mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques</b></p>	<p><b>53 %</b> des sociétés ont décrit les processus qu'elles ont mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques, y compris la prise des décisions relatives à l'atténuation, au transfert, à l'acceptation et au contrôle de ces risques (50 %).</li> <li>• Les processus de priorisation des risques liés aux changements climatiques au sein de l'organisation, y compris la détermination du caractère significatif (8 %).</li> </ul>

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>3. Intégration - Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques dans la gestion globale des risques</b></p>	<p><b>20 %</b> des sociétés ont indiqué la manière dont les processus recommandés par le GIFCC sont intégrés à la gestion globale des risques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les processus d'identification des risques liés aux changements climatiques (20 %).</li> <li>• Les processus d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (13 %).</li> <li>• Les processus de gestion des risques liés aux changements climatiques (13 %).</li> </ul>

### Environ la moitié des sociétés ont communiqué des informations sur leurs processus d'identification ou de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans leurs documents réglementaires

Dans les documents réglementaires, 68 % des sociétés ont présenté des informations dans au moins une des trois sous-catégories de la gestion des risques. Cependant, seulement deux sociétés sur les quarante examinées, toutes deux du secteur des matières premières, ont fourni une analyse propre à leur entreprise en matière de gestion des risques. En fait, les sociétés étaient plus enclines à présenter des informations sur leurs processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques que sur leurs processus de gestion de ces risques, puis elles ont été moins nombreuses à traiter de l'intégration des risques dans leur cadre général de gestion des risques. Le même pourcentage de sociétés ont présenté des informations de cette catégorie dans les déclarations volontaires (68 %).

Dans les documents réglementaires, les renseignements portaient plutôt sur la question de savoir si la société disposait de processus pour identifier et gérer les risques liés aux changements climatiques, en nommant un processus précis ou en donnant un exemple. Par ailleurs, les déclarations volontaires contenaient bien plus de détails sur la gestion des risques liés aux changements climatiques, avec 28 % des sociétés ayant fourni des détails propres à leur entreprise, comparativement à seulement 5 % dans les documents réglementaires. Voici quelques exemples d'informations détaillées sur la gestion des risques liés aux changements climatiques que l'on pouvait trouver dans les déclarations volontaires :

- identification du cadre de gestion utilisé pour intégrer les questions liées aux changements climatiques dans les objectifs et la stratégie de l'entreprise;

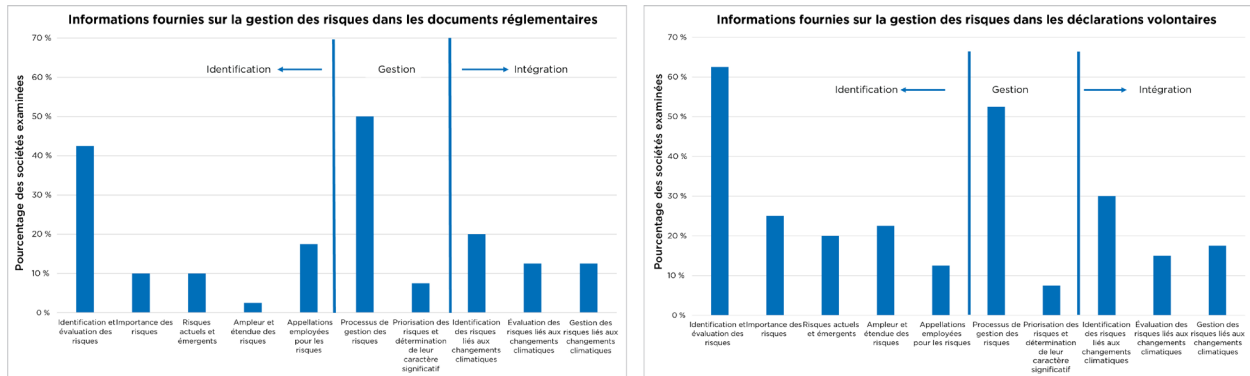
- description des effets de la gestion des questions liées aux changements climatiques sur les parties prenantes externes;
- description de la manière dont l'offre de service de l'entreprise s'inscrit dans les principaux éléments de sa stratégie de gestion des risques liés changements climatiques.

Les déclarations volontaires comportaient davantage d'informations sur l'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les processus de gestion des risques (30 %) que les documents réglementaires (20 %). Dans les déclarations volontaires, les sociétés des secteurs de l'énergie, des services financiers, des matières premières, des services publics et du secteur industriel ont fourni des informations sur la manière dont leurs processus de gestion des risques liés aux changements climatiques étaient intégrés dans la gestion globale des risques de l'entreprise.

X est une société énergivore qui comprend l'important lien entre la consommation d'énergie et les émissions de GES. En gérant efficacement sa consommation d'énergie, X peut diminuer sa consommation tirée des réseaux énergétiques locaux, réduire ses émissions de GES, améliorer l'efficacité de sa production et économiser sur les coûts directs relatifs à X. En 2018, l'annonce du plan de X visant à convertir, en 2019, l'installation de X au mazout lourd vers une installation au gaz naturel en est un exemple concret. La conversion de l'installation devrait réduire les émissions de GES associées à X d'environ 260 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par année et diminuer les coûts, ce qui est pris en considération dans les objectifs de X. De plus, X a supervisé une transition vers une énergie propre lors de la construction de ses centrales hydroélectriques à X, où elle a mis en service une troisième centrale hydroélectrique en 2018. Dans l'ensemble, les émissions de GES de la société en 2018 ont atteint 4,0 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à ses objectifs de gestion des émissions de GES à court terme.

(informations fournies dans la notice annuelle d'une société du secteur des matières premières)

**FIGURE 4 - INFORMATIONS FOURNIES SUR LA GESTION DES RISQUES DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES OU LES DÉCLARATIONS VOLONTAIRES**



**Les entreprises du secteur des services financiers ont systématiquement inclus des informations sur la gestion des risques dans leurs publications**

Dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires, un petit nombre de sociétés ont présenté la manière dont les processus d’identification, d’évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques étaient intégrés dans la gestion globale des risques (20 % dans les documents réglementaires et 30 % dans les déclarations volontaires). Les sociétés du secteur des services financiers avaient tendance à fournir le plus de détails sur l’intégration des risques liés aux changements climatiques dans les pratiques de gestion des risques, comme l’illustre l’exemple de l’encadré ci-après :

En ce qui concerne notre cadre de gestion des risques d’entreprise et de crédit, nous évaluons les risques environnementaux et sociaux associés aux risques et aux opérations de crédit et de contrepartie. Nous avons élaboré et mis en œuvre des lignes directrices précises en matière de financement afin de répondre aux risques environnementaux et sociaux de nos diverses branches d’activité. Afin de limiter notre exposition potentielle aux risques environnementaux de nos clients, nous appliquons un contrôle diligent plus rigoureux aux opérations avec les clients qui exercent leurs activités dans des secteurs écosensibles, et nous évitons de faire des affaires avec des emprunteurs qui ont une mauvaise réputation en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux.

(informations fournies dans le rapport de gestion d’une société du secteur des services financiers)

Les sociétés du secteur des services financiers ayant participé à l’étude de 2019 ont systématiquement inclus des informations sur la gestion des risques liés aux changements climatiques dans leurs communications. Sur les neuf entreprises du secteur des services financiers ayant contribué à l’étude de 2019, au moins une et jusqu’à sept d’entre elles ont

présenté des informations dans chaque sous-catégorie dans les documents réglementaires. Aucun autre secteur ne présentait des informations de façon aussi systématique dans une catégorie donnée.

### ***Exemples d'informations propres à l'entreprise qui présentent des détails sur la gestion des risques***

#### **Exemples tirés de documents réglementaires**

- En 2018, les changements climatiques ont été pris en considération dans le processus officiel d'évaluation des risques de X, dans le cadre duquel les sites ont intégré les facteurs connexes dans leur processus d'évaluation, par exemple en tenant compte de l'effet de la hausse des précipitations, de la sécheresse ou des tempêtes violentes sur les activités ainsi que sur les collectivités avoisinantes. Cette démarche découlait de l'évaluation des risques et des occasions effectuée en 2017, dans le cadre de laquelle nous avons identifié trois principaux risques et occasions liés aux changements climatiques se rapportant à nos activités : augmentation des épisodes de précipitations extrêmes de longue durée, augmentation de la réglementation liée aux changements climatiques visant à limiter les émissions de GES et investissement mondial accru dans l'innovation et les technologies à faible émission de dioxyde de carbone.
- X a acquis le projet X en 2013 après l'acquisition des centrales électriques. La conclusion d'une analyse des options en matière de sources d'énergie disponibles dans X, réalisée par l'ancien propriétaire, a étayé la décision d'utiliser le charbon. Même si les centrales électriques feront augmenter les émissions de dioxyde de carbone émises par la société, celle-ci a installé une technologie appropriée afin de veiller à respecter les directives générales de la Société financière internationale (IFC) en matière d'environnement, de santé et de sécurité (2007) puis en matière d'environnement, de santé et de sécurité pour les centrales thermiques (2008), ainsi que les normes de l'IFC sur les émissions atmosphériques, les rejets dans l'eau et les émissions sonores, normes qui sont plus strictes que celles du Panama.

#### **Exemples tirés de déclarations volontaires**

- Le Réseau des compétences essentielles en gestion du carbone fournit aussi des conseils et des recommandations à la société sur les risques financiers croissants et l'accroissement de la valeur du carbone, et informe régulièrement le conseil de direction santé, sécurité et environnement. Ces informations figurent également dans la matrice des risques d'entreprise de X, dans laquelle se trouve une évaluation des risques liés aux changements climatiques ainsi que d'autres risques critiques pour la société. Les risques considérés comme ayant une incidence financière importante sur la société (supérieure à 10 000 000 \$) font l'objet d'un examen supplémentaire. Le comité



de surveillance réglementaire de la gestion du carbone surveille la réglementation émergente liée au carbone, notamment en ce qui concerne la tarification du carbone, la réglementation sur le méthane et les normes sur les combustibles propres.

### ***Tendances et exemples en matière d'informations génériques sur la gestion des risques***

- De nombreuses entreprises ont tenu compte des risques liés aux changements climatiques, mais ont conclu qu'aucun de ces risques (individuellement ou collectivement) n'était important à court ou moyen terme.
- Les sociétés ont indiqué qu'elles avaient entamé un processus visant à identifier, à évaluer et à communiquer les risques d'entreprise importants liés aux changements climatiques afin d'élaborer un plan pour atténuer ces risques. Toutefois, ces informations ne comportaient aucun détail sur les plans de gestion ou d'atténuation des risques. Elles ne précisaient pas non plus les tendances externes observées susceptibles d'avoir une incidence sur l'entreprise.
- Les institutions financières ont déclaré qu'elles avaient mesuré et identifié les risques liés aux changements climatiques et qu'elles avaient également surveillé les principales réflexions des gouvernements fédéral et provinciaux sur les questions climatiques. Il n'y avait aucune indication sur les mesures prises pour faire face à ces risques ni sur la manière dont les principales réflexions des gouvernements sont intégrées dans les pratiques de l'entreprise.
- Les sociétés ont indiqué avoir adopté une approche par étapes pour la gestion des questions liées aux changements climatiques, par opposition à une réponse plus ferme, car les risques et les occasions potentiels en la matière varient trop pour qu'une politique claire et cohérente puisse être élaborée.

### **Mesures et objectifs**

Selon l'étude de 2019, une majorité de sociétés (53 %) ont fourni des informations sur les mesures qu'elles ont utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. La quasi-totalité des sociétés de tous les secteurs composant l'étude ont utilisé les émissions de GES comme mesure. Le tableau 5 présente les constatations de cette étude concernant les informations sur les mesures et les objectifs dans les documents réglementaires.

**TABLEAU 5 - CONSTATATIONS CONCERNANT LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS SUR LES MESURES ET LES OBJECTIFS : INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES MESURES ET LES OBJECTIFS SELON LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC**

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>1. Principales mesures – Mesures utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de la stratégie et des pratiques de gestion des risques</b></p>	<p><b>55 %</b> des sociétés ont décrit les mesures utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de leur stratégie et de leurs pratiques de gestion des risques, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales mesures utilisées pour évaluer et gérer certains risques et certaines occasions liés aux changements climatiques (55 %).</li> <li>• Les données historiques permettant d'effectuer une analyse de tendances sur une certaine durée (3 %).</li> <li>• La description des méthodes utilisées pour calculer ou estimer les mesures principales, lorsque ces méthodes ne sont pas évidentes (5 %).</li> </ul>
<p><b>2. Émissions de GES – Présentation des émissions de GES des champs d'application 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, et des risques qui s'y rattachent</b></p>	<p><b>15 %</b> des sociétés ont chiffré leurs émissions de GES en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 (calculées selon le Protocole des GES<sup>10</sup>) (15 %).</li> <li>• Les émissions de GES du champ d'application 3, s'il y a lieu (3 %).</li> <li>• Des ratios d'efficacité carbone généralement reconnus pour le secteur d'activité (3 %).</li> </ul>

10 [The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard](#), (World Business Council for Sustainable Development). Le GIFCC a reconnu le Protocole des GES comme la norme internationale la plus largement reconnue et utilisée pour calculer les émissions de GES.

Sous-catégorie	Pourcentage des sociétés présentant des informations conformément aux recommandations du GIFCC
<p><b>3. Objectifs – Description des objectifs fixés pour la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques et communication des résultats obtenus par rapport à ces objectifs</b></p>	<p><b>30 %</b> des sociétés ont présenté leurs principaux objectifs de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques ainsi que leurs résultats par rapport à ces objectifs, en fournissant des informations appartenant à une ou à plusieurs des catégories d'informations indiquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux objectifs en matière de changements climatiques, fixés en fonction d'exigences réglementaires anticipées, de contraintes du marché ou d'autres buts, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la question de savoir si les objectifs constituent des chiffres absolus ou des mesures d'intensité;</li> <li>– l'horizon temporel sur lequel portent les objectifs;</li> <li>– l'année de référence des objectifs;</li> <li>– les indicateurs clés de performance utilisés pour évaluer les objectifs (30 %).</li> </ul> </li> <li>• La description des méthodes de calcul et de mesure utilisées (3 %).</li> </ul>

### **Les sociétés ont fourni davantage d'informations sur les mesures et les objectifs liés aux changements climatiques; cependant, celles-ci se retrouvent principalement dans les déclarations volontaires**

Dans les documents réglementaires, 53 % des sociétés ont fourni des informations sur les mesures qu'elles ont utilisées pour évaluer les risques et occasions liés aux changements climatiques, contre 83 % dans les déclarations volontaires. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'étude de 2016, qui révélait que seulement 28 % des sociétés avaient fourni ces informations<sup>11</sup>.

La majeure partie des informations sur les mesures et les objectifs se retrouvaient dans les déclarations volontaires plutôt que dans les documents réglementaires. Dans les déclarations volontaires :

- 83 % des sociétés ont fourni des informations sur les mesures qu'elles ont utilisées pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques;
- 80 % des sociétés ont présenté les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et, s'il y a lieu, 3;

<sup>11</sup> Étude de 2016, p. 34.

- 78 % des sociétés ont présenté leurs objectifs de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

Les informations sur les objectifs sont plus fréquentes dans les déclarations volontaires (78 % des sociétés) que dans les documents réglementaires (30 % des sociétés), mais les explications sur la pertinence ou l'importance de ces objectifs pour l'entreprise sont généralement insuffisantes. Les sociétés avaient tendance à présenter des objectifs par secteur d'activité, le secteur forestier dans son ensemble par exemple, ou bien à fixer des objectifs propres à l'entreprise sans aborder la méthodologie utilisée pour les établir. Il est difficile de comparer les objectifs d'une société ou d'un secteur à l'autre, car certaines sociétés les définissent sur la base des émissions absolues, alors que d'autres utilisent une autre base, par exemple la superficie de leurs installations.

Pour démontrer notre engagement à réduire notre incidence sur les changements climatiques, nous avons établi les objectifs suivants :

- d'ici 2020, réduire notre consommation d'énergie absolue à l'échelle nationale de 10 % par rapport aux niveaux de 2010;
- d'ici 2020, réduire nos émissions nationales absolues de GES de 25 % par rapport aux niveaux de 2010.

(informations fournies dans la notice annuelle d'une société du secteur des services de télécommunication)

Dans les déclarations volontaires, les sociétés de tous les secteurs ont présenté un grand volume d'informations sur les mesures et les objectifs, ainsi que les émissions de GES, notamment en ce qui concerne les émissions du champ d'application 3. De même, dans les documents réglementaires, les entreprises de tous les secteurs ont présenté des informations générales sur les mesures et objectifs importants utilisés pour gérer certains risques et certaines occasions liés aux changements climatiques. Cela pourrait indiquer que l'on considère de plus en plus que les risques liés aux changements climatiques sont une question d'importance pour l'entreprise.

### **Les informations sur les mesures et les objectifs demeurent axées sur la consommation d'énergie et les émissions de GES**

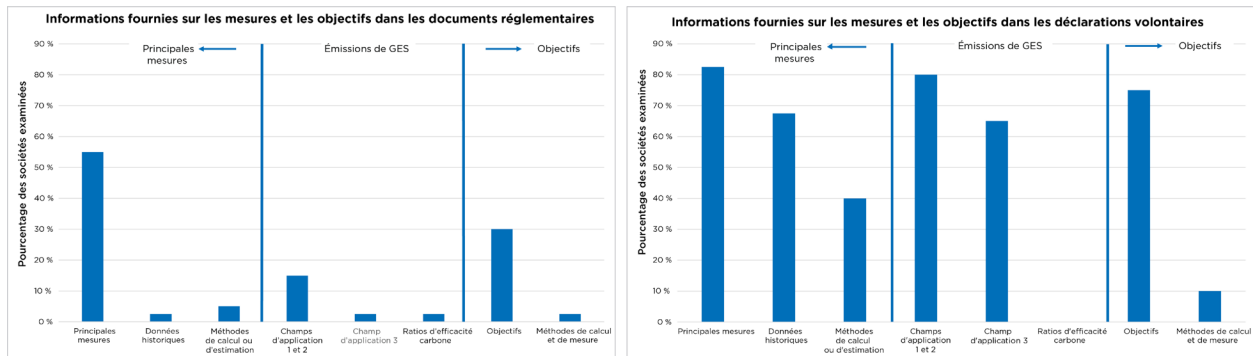
Dans les documents réglementaires et les déclarations volontaires, la mesure la plus souvent présentée se rapporte à la consommation d'énergie et aux émissions de GES. Quant aux sociétés qui présentaient d'autres mesures, elles ont indiqué, entre autres, leur score CDP ainsi que des mesures d'utilisation d'énergie et d'efficacité énergétique.

Nous nous sommes également engagés à ce que l'industrie canadienne des produits forestiers retire 30 mégatonnes de CO<sub>2</sub> par année d'ici 2030, soit une cible qui représente plus de 13 % de celle du gouvernement canadien. Nous continuons d'investir dans des systèmes de bioénergie qui captent plus efficacement la chaleur et la vapeur générées lors de la production des produits du bois, ainsi que dans d'autres technologies utiles à l'avenir, à mesure que ces dernières s'améliorent.

(informations fournies dans le rapport sur le développement durable d'une société du secteur des matières premières)

Six sociétés (15 %) provenant de tous les secteurs, sauf celui des produits de première nécessité, ont communiqué leurs émissions de GES dans leurs documents réglementaires. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux résultats de l'étude de 2016, selon laquelle seulement 8 % des sociétés avaient communiqué cette information dans les documents qu'elles ont déposés auprès des autorités de réglementation<sup>12</sup>. Soulignons également le contraste entre les 15 % de sociétés qui ont communiqué cette information dans leurs documents réglementaires selon l'étude de 2019 et les 80 % qui l'ont communiquée dans leurs déclarations volontaires.

**FIGURE 5 - INFORMATIONS FOURNIES SUR LES MESURES ET LES OBJECTIFS DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES OU LES DÉCLARATIONS VOLONTAIRES**



**Les informations sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs liés aux changements climatiques demeurent limitées, en particulier dans les documents réglementaires**

Au total, 30 % des sociétés ont présenté des objectifs liés au climat (p. ex., réduction des émissions de GES, développement de solutions énergétiques durables et diminution de la consommation de carburant) dans les documents réglementaires, mais seulement 12 % des sociétés ont précisé leurs résultats par rapport à ces objectifs. Ces statistiques font un bond significatif dans les déclarations volontaires, où 78 % des sociétés ont indiqué des objectifs

12 Étude de 2016, p. 36.

liés aux changements climatiques et 45 % des sociétés ont présenté leurs résultats par rapport à ces objectifs. La majorité des sociétés ayant dévoilé leurs résultats ont indiqué qu'elles avaient atteint leurs objectifs ou étaient en voie de les atteindre.

X estime qu'elle se situe dans le quartile supérieur en ce qui concerne les émissions de GES les plus faibles dans le secteur des sables bitumineux in situ. Pour l'année 2018, le volume global net des émissions de GES basées sur l'intensité des émissions de X était inférieur d'environ 20 % à la moyenne de l'industrie in situ, déterminée à l'aide d'une méthodologie vérifiée par un tiers.

(informations fournies dans la notice annuelle d'une société du secteur de l'énergie)

Il demeure difficile de comparer les objectifs d'une société ou d'un secteur à l'autre, car certaines sociétés les définissent sur la base des émissions absolues, alors que d'autres utilisent une autre base, par exemple la superficie de leurs installations.

En accord avec son engagement en matière de responsabilité environnementale, X a fixé des objectifs de réduction des émissions de GES pour l'ensemble de ses portefeuilles immobiliers d'entreprise et de ses portefeuilles d'investissement immobilier. La société est sur la bonne voie pour atteindre ses cibles de réduction de 20 % par pied carré d'ici 2020 et de 30 % par pied carré d'ici 2030.

(informations fournies dans la notice annuelle d'une société du secteur des services financiers)

### ***Exemples d'informations propres à l'entreprise qui présentent des détails sur les mesures et les objectifs***

#### **Exemples tirés de documents réglementaires**

- En 2017, les émissions absolues de X ont connu une hausse de 5,8 % comparativement à 2016. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de l'empreinte de la société dans le domaine de l'acquisition de matières premières et de la fabrication de produits pour notre bannière de vente au détail, attribuable à l'accroissement des volumes de produits et des ventes de produits appartenant à des catégories plus énergivores. Les émissions de GES ont également augmenté en raison du transport effectué par des tiers, ce qui découle de la hausse du volume et du poids des produits expédiés par tous les moyens de transport. La société a réduit son empreinte liée à ses activités commerciales et ses activités de vente au détail de 9,1 % depuis 2011, réalisant ainsi 41,3 % de la cible fixée pour 2022. Les chiffres concernant le transport sont restés relativement stables.

- En 2018, nous estimons que 20,8 Mt de GES d'une intensité de 0,77 t par MWh (29,9 Mt de GES d'une intensité de 0,86 t par MWh en 2017) ont été émises dans le cadre des activités d'exploitation normales. L'importante réduction des émissions de GES découle de la fermeture de centrales au charbon et de la réduction de la production d'électricité issue du charbon à notre installation X, en Alberta, ainsi que d'une hausse de l'utilisation du gaz naturel en co-combustion dans nos installations au charbon. À souligner, la réduction de nos émissions en 2018 a contribué à l'atteinte de notre cible pour 2021, qui consiste à diminuer les émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2015 de 32,2 Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>.

### **Exemples tirés de déclarations volontaires**

- En 2017, les émissions mondiales absolues de GES (directes et indirectes) de la totalité de nos installations de fabrication et de nos bureaux ont augmenté de 26 % par rapport à 2015. Plus précisément, en 2017, nos émissions absolues de GES se sont élevées à 578 791 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> comparativement à 500 251 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> en 2016.

### ***Tendances et exemples en matière d'informations génériques sur les mesures et les objectifs***

- Les sociétés ont mentionné des cibles de réduction des GES, mais n'ont fourni aucune raison quant au niveau de réduction fixé.
- Elles n'ont présenté aucune information détaillée sur les mesures et objectifs puis sur les stratégies et processus de gestion des risques, et n'ont établi aucun lien entre ces aspects.
- Les sociétés ont indiqué avoir mesuré ou surveillé les risques liés aux changements climatiques, mais n'ont fourni aucune indication sur la manière dont ces mesures et ce suivi ont été effectués, ni sur les risques qui ont pu être identifiés.
- Des objectifs de réduction des GES ont été mentionnés, mais ils n'étaient pas précis. Les sociétés ont également indiqué qu'elles investissaient dans les énergies renouvelables, mais n'ont fourni aucun détail sur ces investissements.
- Dans un exemple particulièrement éloquent, une institution financière a mentionné que son obligation verte avait permis d'éviter l'émission de X tonnes de CO<sub>2</sub> pour chaque X montant de dollars investis, mais n'a pas précisé le total des tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> qui avaient effectivement été évitées, ni comment celles-ci étaient mesurées ou vérifiées.

## Recommandations pour améliorer la communication d'informations relatives aux changements climatiques

Selon les constatations de l'étude de 2019, on peut observer une amélioration de la communication des informations relatives aux changements climatiques par les sociétés canadiennes, mais il semble que ces informations ne répondent toujours pas aux attentes des investisseurs au chapitre de l'envergure et de la qualité.

### Quelles sont les mesures concrètes que les sociétés peuvent prendre pour améliorer leur communication d'informations relatives aux changements climatiques?

- 1. Établir une compréhension** du cadre réglementaire et des obligations d'information afin :
  - de déterminer les obligations d'information applicables pour votre organisation en ce qui concerne les changements climatiques;
  - d'établir et d'utiliser une terminologie uniforme qui décrit les risques et les occasions liés aux changements climatiques pour votre organisation, qui reflète l'organisation et qui trouve un écho auprès des principales parties prenantes, y compris les investisseurs, et ce, conformément aux recommandations du GIFCC.
- 2. Établir un leadership** en matière d'informations liées aux changements climatiques au sein de l'organisation afin :
  - d'accroître les connaissances au sujet des changements climatiques à tous les échelons de l'organisation;
  - d'obtenir l'adhésion des hauts dirigeants pour instaurer une culture solide depuis les échelons les plus élevés, ce qui est un facteur essentiel pour réussir la mise en œuvre des processus de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques ainsi que la communication à cet égard;
  - de renforcer le rôle du conseil d'administration dans le suivi des questions liées aux changements climatiques.
- 3. Réaliser une évaluation** pour connaître les possibilités et risques financiers significatifs liés aux changements climatiques afin :
  - d'étayer les activités commerciales ou les stratégies futures;
  - d'accroître la transparence de l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques par l'organisation, afin que l'amélioration des informations relatives aux changements climatiques puisse mener à l'émergence de pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir dans tous les secteurs d'activité.
- 4. Élaborer une démarche** relative aux informations liées aux changements climatiques qui est uniforme et bien documentée, puis qui comprend une reddition de comptes afin :
  - de constituer des équipes interfonctionnelles et de mettre en place des structures ou des mesures de responsabilisation;



- de voir comment l'organisation recueille et analyse l'information liée aux changements climatiques, ce qui comprend les procédures visant à assurer l'exactitude et la fiabilité.
- 5. Continuer de communiquer** avec les pairs, les investisseurs et les autres parties prenantes au sujet des meilleures pratiques concernant la présentation de l'information liée aux changements climatiques afin :
- de permettre à votre organisation de s'adapter de manière proactive au fil du temps, en reconnaissant que les obligations d'information et les meilleures pratiques en matière d'informations sur les questions de changements climatiques continueront d'évoluer.

## Annexe 1 : Étendue et méthode

CPA Canada a commandé au cabinet Mantle314 Inc. (le « cabinet ») une étude sur la communication des informations relatives aux changements climatiques dans les rapports réglementaires ou publiés volontairement de 40 sociétés cotées à la Bourse de Toronto<sup>13</sup>, dans l'objectif d'en apprécier la concordance avec les recommandations du GIFCC.

Le cabinet a examiné les états financiers, rapports de gestion, notices annuelles et circulaires de sollicitation de procurations de 2018 des sociétés qui constituaient l'échantillon. Il a aussi étudié les informations fournies dans les documents publiés sur une base volontaire<sup>14</sup>, comme les rapports sur le développement durable ou sur la responsabilité sociale ou les rapports du CDP<sup>15</sup>, pour établir une comparaison avec la communication de l'information dans les documents exigés par les autorités.

Sauf indication contraire, les constatations dont il est question dans le présent rapport ont trait aux informations fournies aux autorités de réglementation.

Le cabinet a évalué les informations relatives aux changements climatiques fournies par les émetteurs en fonction des 4 grandes catégories et des 11 sous-catégories d'informations recommandées par le GIFCC<sup>16</sup>.

**FIGURE 6 - RECOMMANDATIONS DU GIFCC ET INFORMATIONS À FOURNIR CONNEXES**

Catégorie	Recommandations	Informations à fournir selon les recommandations
<b>Gouvernance</b>	Communiquer des informations sur la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les occasions liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exerce le conseil.</li> <li>b. Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.</li> </ul>

13 Ces sociétés représentaient, au 8 janvier 2019, 50 % de la capitalisation boursière de l'indice composé S&P/TSX.

14 Des 40 sociétés visées par l'étude, 38 avaient publié récemment des rapports sur une base volontaire.

15 Anciennement connu sous l'appellation « Carbon Disclosure Project ».

16 La figure 1 est tirée des recommandations du GIFCC (en anglais), p. 14.

Catégorie	Recommandations	Informations à fournir selon les recommandations
<b>Stratégie</b>	Communiquer les incidences réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation lorsque ces informations sont importantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Décrire les risques et les occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés.</li> <li>b. Décrire l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.</li> <li>c. Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.</li> </ul>
<b>Gestion des risques</b>	Communiquer la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.</li> <li>b. Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques.</li> <li>c. Indiquer la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.</li> </ul>
<b>Mesures et objectifs</b>	Communiquer les mesures et les objectifs utilisés aux fins de l'évaluation et de la gestion des risques et des occasions pertinents liés aux changements climatiques lorsque ces informations sont importantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques.</li> <li>b. Présenter les émissions de GES des champs d'application 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes.</li> <li>c. Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que la performance par rapport aux objectifs.</li> </ul>

L'étude était axée sur les grands émetteurs assujettis. Parmi les 40 sociétés qui composaient l'échantillon, 12 avaient appuyé publiquement les recommandations du GIFCC et communiqué des informations relatives aux changements climatiques par le passé<sup>17</sup>.

L'échantillon était formé de sociétés évoluant dans les huit secteurs ci-dessous :

1. Biens de consommation non essentiels (4);
2. Produits de première nécessité (1);
3. Énergie (7);
4. Services financiers (9);
5. Industriel (6);
6. Matières premières (exploitation minière et forestière) (7);
7. Services de télécommunication (3);
8. Services publics (3).

Étant donné la taille limitée de l'échantillon, il faut se garder de tirer des conclusions trop générales.

L'échantillon de l'étude de 2016 a été sélectionné selon une méthode différente. Se reporter à l'annexe A de l'étude de 2016 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Autres renseignements et ressources

Source	Titre	Date de publication
CPA Canada	<a href="#"><u>Communication de l'incidence des changements climatiques : Processus pour l'appréciation de l'importance relative</u></a>	2019
CPA Canada	<a href="#"><u>Webinaire - Analyse de scénarios et information d'entreprise relative aux risques associés au climat : Prochain défi?</u></a>	2019

<sup>17</sup> Nous avons désigné comme chefs de file en matière de changements climatiques les sociétés qui avaient appuyé publiquement le GIFCC ou obtenu un score CDP d'au moins B-. La liste des [sociétés ouvertes canadiennes qui ont manifesté publiquement leur appui aux recommandations du GIFCC](#) figure sur le site Web du groupe de travail; elle est à jour en date du 28 janvier 2019.

Source	Titre	Date de publication
CPA Canada	<a href="#"><u>Changements climatiques et prise de décision : Entrevues avec des investisseurs</u></a>	2019
CPA Canada	<a href="#"><u>Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques</u></a>	2018
Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et Climate Disclosure Standards Board (CDSB)	<a href="#"><u>TCFD Implementation Guide</u></a> (en anglais)	2019

## Annexe 2 : Intérêt croissant pour l'information relative aux changements climatiques

L'appui aux recommandations du GIFCC et aux obligations de présentation de l'information est en hausse à l'échelle internationale et nationale. Voici quelques exemples qui illustrent cette évolution.

### Intérêt à l'échelle internationale

- Mai 2018 – La Commission européenne adopte un ensemble de mesures mettant en œuvre les principaux éléments de son plan d'action sur le financement durable, touchant notamment les données de référence, la publication d'informations et la taxonomie<sup>18</sup>.
- Juin 2019 – La Commission européenne publie des lignes directrices pour aider les sociétés à améliorer leurs informations liées aux changements climatiques<sup>19</sup>.
- En 2020 – L'initiative Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies rend obligatoire la communication des informations recommandées par le GIFCC pour ses 2 250 signataires, ce qui représente 83 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.
- L'initiative des bourses pour un investissement durable (Sustainable Stock Exchanges Initiatives) des Nations Unies et le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) favorisent

### Avis du personnel des ACVM concernant l'information financière relative au changement climatique

L'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique* (publié en avril 2018), expose les constatations découlant du projet des ACVM qui consistait à examiner l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique. Il résume les travaux réalisés dans le cadre du projet et les constatations et recommandations qui en ont découlé.

L'Avis 51-358 du personnel des ACVM, *Information sur les risques liés au changement climatique* (publié en août 2019), fournit aux émetteurs des indications sur la manière d'établir l'information à fournir sur les risques significatifs liés au changement climatique. Cet avis ne modifie aucune obligation légale actuelle ni n'en crée de nouvelle. Il se veut le prolongement des indications fournies dans l'Avis 51-333 du personnel des ACVM, *Indications en matière d'information environnementale* (publié en octobre 2010).

18 [Commission legislative proposals on sustainable finance](#) (Commission européenne, mai 2018).

19 [Guidelines on reporting climate-related information](#) (Commission européenne, juin 2019).

l'amélioration de la communication des informations par les entreprises en ce qui concerne les questions sociales et environnementales, y compris celles liées aux changements climatiques<sup>20</sup>.

### Intérêt à l'échelle canadienne

- Avril 2018 - L'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*, est publié en réponse aux demandes des investisseurs souhaitant une meilleure communication des informations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques (voir l'encadré ci-contre).
- 2019 - En réponse aux questions concernant les informations liées aux changements climatiques, CPA Canada a publié le document *Information d'entreprise et investisseurs progressistes*<sup>21</sup> qui est fondé sur des entretiens approfondis réalisés avec dix investisseurs institutionnels, afin d'aider les entreprises à présenter de l'information financière relative aux changements climatiques qui soit plus utile à la prise de décisions.
- Février 2019 - La Bourse de Toronto se joint à l'initiative des bourses pour un investissement durable des Nations Unies<sup>22</sup>.
- Mars 2019 - La Banque du Canada se joint au Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS).
- Juin 2019 - Le Groupe d'experts sur la finance durable du gouvernement du Canada publie ses recommandations visant la mobilisation du secteur des services financiers canadien pour une croissance durable et fait des recommandations précises pour la mise en œuvre des recommandations du GIFCC au sein des émetteurs canadiens<sup>23</sup>.
- Mai 2020 - Le gouvernement fédéral exige que tous les bénéficiaires du CUGE incluent, dans leur rapport annuel, des informations liées aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC. Les sociétés canadiennes représentent 4,2 % des partisans du GIFCC à l'échelle mondiale<sup>24</sup>.

20 [TMX se joint à l'initiative des bourses pour un investissement durable des Nations Unies](#) (Newswire, 19 février 2019).

21 [Information d'entreprise et investisseurs progressistes : L'irrésistible transition vers une économie résiliente, sobre en carbone](#) (CPA Canada, 2019) [2019 Climate Investor Report].

22 *Op. cit.*

23 [Rapport final du Groupe d'experts sur la finance durable](#) (gouvernement du Canada, juin 2019).

24 La liste des partisans qui ont manifesté publiquement leur appui aux recommandations du GIFCC figure sur le site Web du groupe de travail : [www.fsb-tcfd.org/tcfd-supporters](http://www.fsb-tcfd.org/tcfd-supporters).

## Annexe 3 : Glossaire

### Définitions du GIFCC – Risques et occasions liés aux changements climatiques

Pour consulter la liste des risques et occasions liés aux changements climatiques, tel qu'ils sont définis dans les recommandations du GIFCC, se reporter aux tableaux 6 et 7 ci-après. Le GIFCC précise que les risques liés à la transition (c'est-à-dire les risques associés à une transition vers une économie sobre en carbone) incluent le risque associé aux politiques, le risque de litige ou risque juridique, le risque technologique, le risque de marché ainsi que le risque d'atteinte à la réputation<sup>25</sup>.

**TABLEAU 6 – RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SELON LES DÉFINITIONS DU GIFCC**

Catégorie de risques	Définitions tirées des recommandations du GIFCC <sup>26</sup>
<b>Risques physiques chroniques</b>	Les risques physiques chroniques se rattachent aux changements à long terme des cycles météorologiques (p. ex., une hausse durable des températures) qui pourraient provoquer une augmentation du niveau de la mer ou des vagues de chaleur chroniques.
<b>Risques physiques aigus</b>	Les risques physiques aigus se rattachent aux phénomènes météorologiques extrêmes – cyclones, tornades, inondations – dont la gravité s'accroît.
<b>Transition – Risque associé aux politiques</b>	Les politiques de lutte contre les changements climatiques se divisent habituellement en deux catégories, soit celles dont le but est de limiter les actions qui contribuent aux effets néfastes des changements climatiques et celles qui visent à promouvoir des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les risques associés aux modifications des politiques et les répercussions financières de ces dernières dépendent de la nature et du moment de ces modifications.
<b>Transition – Risque de litige ou risque juridique</b>	Au cours des dernières années, on a pu constater une augmentation du nombre de litiges liés aux changements climatiques qui ont été portés devant les tribunaux par les propriétaires, les municipalités, les gouvernements, les assureurs, les actionnaires et les organisations d'utilité publique. L'origine de ces litiges s'explique notamment par l'incapacité des organisations à atténuer les conséquences des changements climatiques, l'incapacité à s'adapter aux changements climatiques et l'insuffisance des informations présentées au sujet des risques financiers importants. Le risque de litige est susceptible de s'accroître à mesure qu'augmentent les pertes et les dommages découlant des changements climatiques.

25 Recommandations du GIFCC, p. 5.

26 Définitions tirées des recommandations du GIFCC, p. 5-6.



Catégorie de risques	Définitions tirées des recommandations du GIFCC
<b>Transition – Risque technologique</b>	Les améliorations ou innovations technologiques qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone et écoénergétique peuvent avoir une incidence considérable sur les organisations. Toutefois, le calendrier de développement et de déploiement des technologies constitue une incertitude majeure dans l'évaluation du risque technologique.
<b>Transition – Risque de marché</b>	Les changements climatiques pourraient avoir des répercussions variées et complexes sur les marchés. Parmi les répercussions importantes, signalons les changements qui surviennent dans l'offre et la demande pour certaines marchandises et certains produits et services étant donné que les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont de plus en plus pris en considération.
<b>Transition – Risque d'atteinte à la réputation</b>	Les changements climatiques ont été identifiés comme étant une source potentielle de risque d'atteinte à la réputation en raison de l'évolution de la perception des clients ou de la collectivité selon laquelle l'organisation favorise ou freine la transition vers une économie sobre en carbone.

**TABLEAU 7 – OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SELON LES DÉFINITIONS DU GIFCC**

Catégorie d'occasions	Définitions tirées des recommandations du GIFCC <sup>27</sup>
<b>Produits et services</b>	Les organisations qui innovent et développent de nouveaux produits et services à faibles émissions pourraient améliorer leur position concurrentielle et profiter du changement de préférence des consommateurs et des producteurs. On peut citer en exemple les biens et services de consommation qui mettent davantage l'accent sur l'empreinte carbone d'un produit lors de la commercialisation et de l'étiquetage, ainsi que les biens de production qui mettent l'accent sur la réduction des émissions.
<b>Écoefficacité</b>	On voit de plus en plus de preuves et d'exemples d'organisations qui ont réussi à réduire leurs coûts d'exploitation en améliorant l'efficacité de leurs processus de production et de distribution, de leurs bâtiments, leur matériel et leurs appareils, ainsi que de leurs modes de transport et de mobilité, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité énergétique, mais également la gestion des matériaux, de l'eau et des déchets en général. Ces mesures peuvent entraîner des économies directes dans les activités à moyen et long terme des entreprises et ainsi contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions de GES.

27 Ibid. p. 6-7.

<b>Catégorie d'occasions</b>	<b>Définitions tirées des recommandations du GIFCC</b>
<b>Sources d'énergie</b>	Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour atteindre les objectifs mondiaux de réduction des émissions de GES, les pays devront opérer une transition afin de produire un important pourcentage de leur énergie à partir de sources à faibles émissions telles que l'énergie éolienne, solaire, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, géothermique et nucléaire, sans oublier les biocarburants ainsi que les systèmes de captage et de stockage du carbone. Les organisations qui modifient leur consommation d'énergie en optant pour des sources d'énergie à faibles émissions pourraient économiser sur les coûts énergétiques annuels.
<b>Marchés</b>	Les organisations qui recherchent activement des occasions sur de nouveaux marchés ou avec de nouveaux types d'actifs pourraient diversifier leurs activités et mieux se positionner en vue de la transition vers une économie sobre en carbone.
<b>Résilience</b>	La résilience climatique s'entend de la capacité des organisations de s'adapter aux changements climatiques, notamment la capacité de faire face aux risques liés à la transition et aux risques physiques, afin de mieux gérer les risques connexes et de profiter des occasions.



**CPA**

COMPTABLES  
PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS  
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST  
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2  
TÉL. 416 977.3222 TÉLÉC. 416 977.8585  
[WWW.CPACANADA.CA](http://WWW.CPACANADA.CA)